

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2010

Désignation de l'entreprise : **A I H**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : **4 RUE NICOLAS APPERT****41700 CONTRES**

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * **3 2 5 1 6 5 9 5 9 0 0 0 5 8**Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADOR-DORAC Informatique

N° 2050

					Exercice N, clos le, 31/12/2009		N-1 31/12/2008					
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA									
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC							
		Frais de développement*	CX		BØ							
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	24 299	AG	24 046	253	262				
		Fonds commercial (I)	AH		AI							
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	700	AK		700					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	63 318	AO	22 311	41 007	43 272				
		Constructions	AP	1 567 197	AQ	1 314 625	252 572	288 362				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 168 230	AS	992 771	175 459	204 110				
		Autres immobilisations corporelles	AT	245 179	AU	200 982	44 197	50 136				
		Immobilisations en cours	AV		AW			1 641				
		Avances et acomptes	AX		AY							
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
			Autres participations	CU		CV						
			Créances rattachées à des participations	BB		BC						
			Autres titres immobilisés	BD		BE						
			Prêts	BF		BG						
			Autres immobilisations financières *	BH	9 919	BI		9 919	9 319			
			TOTAL (II)		BJ	3 078 842	BK	2 554 736	524 106	597 100		
			ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	25 867	BM	3 735	22 132	22 888	
En cours de production de biens	BN	25 167			BO	13	25 154	31 170				
En cours de production de services	BP				BQ							
Produits intermédiaires et finis	BR	32 641			BS	111	32 530	37 873				
Marchandises	BT				BU							
CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		2 840	BW		2 840					
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		479 780	BY	5 086	474 694	763 993				
	Autres créances (3)	BZ		418 163	CA		418 163	360 666				
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC							
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		1 590 102	CE		1 590 102	1 250 986				
	Disponibilités	CF		184 547	CG		184 547	326 653				
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		44 136	CI		44 136	53 608				
TOTAL (III)		CJ	2 803 243	CK	8 945	2 794 298	2 847 836					
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW										
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM										
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN										
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	5 882 085	LA	2 563 681	3 318 404	3 444 937				
	Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	600	(3) Part à plus d'un an :	CR					
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

N° 2051 CADOR-DORAC Informatique

Désignation de l'entreprise A I H			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 15 000)	DA	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 148 760	1 864 088
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	132 510	284 672
	Subventions d'investissement	DJ	9 260	44 809
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 305 530	2 208 570
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	110 359	120 213
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	136 663	154 754
	Dettes fiscales et sociales	DY	557 771	654 420
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 741	2 332
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	206 339	304 648
TOTAL (IV)	EC	1 012 874	1 236 367	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 318 404	3 444 937	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	912 974	1 126 203	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **AIH**Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

N° 2052 CADOR-DORAC Informatique

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION									
Désignation de l'entreprise : A I H									
Néant ☐									
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	850	FB		FC	850		
	Production vendue biens * services *	FD	5 445	FE		FF	5 445		7 613
		FG	2 128 083	FH		FI	2 128 083		3 059 659
		FJ	2 134 378	FK		FL	2 134 378		3 067 272
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM	(11 235)		30 123
	Production immobilisée *					FN	1 534		8 263
	Subventions d'exploitation					FO	2 144 250		2 260 899
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	50 892		339 761
	Autres produits (1) (11)					FQ	189 212		143
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 509 031		5 706 462
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	131 848		237 394
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	343		12 578
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	540 056		619 659
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	90 970		103 863
	Salaires et traitements *					FY	2 880 857		3 323 256
	Charges sociales (10)					FZ	589 457		709 818
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	163 747		157 448
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	3 063		4 342
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)					GE	90 803		260 862
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 491 144	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GG	17 886		277 243
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	19		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	10 404		
	Différences positives de change					GM			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN			
	Total des produits financiers (V)					GO	15 515		7 409
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	25 938		7 409
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ			
	Différences négatives de change					GR	4 904		213
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS			
	Total des charges financières (VI)					GT	8 008		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	12 912		213
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	13 027		7 196
						GW	30 913		284 439

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

RENVOIS

N° 2053 CADOR-PORAC Informatique

Désignation de l'entreprise AIH				Néant ☐ *													
		Exercice N		Exercice N-1													
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	70 095	564													
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	40 021	48 232													
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC															
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	110 116	48 796													
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 573	48 562													
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 945														
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG															
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 518	48 562													
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	101 597	234													
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ															
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK															
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 645 085	5 762 667													
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 512 575	5 477 995													
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	132 510	284 672													
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO															
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY															
		IG															
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	16 608	19 581													
		HQ	27 339	27 339													
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH															
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ															
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK															
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX															
(9)	Dont transferts de charges	A1	50 626	339 461													
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2															
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3															
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4															
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>8 518 110 116</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels					Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	8 518 110 116		
Exercice N																	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	8 518 110 116																
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs								
Exercice N																	
Charges antérieures	Produits antérieurs																

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Adm 1 2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2009

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Charges exceptionnelles diverses	740	
Charges sur exercices antérieurs	1 833	
Valeur nette comptable des actifs cédés	5 945	
Produits sur exercices antérieurs (remboursement URSSAF)		70 095
Produit de cession des actifs cédés		4 471
Quote part de subventions virées au résultat		35 550
Totalisation	8 518	110 116

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise A I H												
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	24 401	KE		KF	1 512	
CORPORELLES	Terrains					KG	63 318	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 184 922	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	446 619	KQ		KR	22 648
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	1 119 677	KT		KU	65 249
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	40 462	KW		KX	947	
		Matériel de transport *				KY	22 309	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	181 703	LC		LD	7 382	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	1 641	LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	3 060 650	LO		LP	96 226	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	9 319	1U		1V	600		
TOTAL IV					LQ	9 319	LR		LS	600		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	3 094 370	ØH		ØJ	98 338		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				1		2		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	914	LW	24 999	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	63 318	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	1 184 922	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG	86 992	MH	382 275
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	16 697	MK	1 168 230	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	41 408
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	22 309
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	7 623	MT	181 462
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	1 641	MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY	1 641	NG	111 312	NH	3 043 924	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		ØV	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	9 919		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	9 919		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4	1 641	ØK	112 226	ØL	3 078 842		

**TABEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 0 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **A I H**Néant ☒ *

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : **A I H**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	24 139	PF	821	PG	914	PH	24 046
Terrains		PI	20 046	PJ	2 265	PK		PL	22 311
Constructions	Sur sol propre	PM	1 060 197	PN	33 467	PO		PQ	1 093 663
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	282 982	PW	24 972	PX	86 992	PY	220 962
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	915 568	QA	88 930	QB	11 726	QC	992 771
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	23 135	QE	3 455	QF		QG	26 589
	Matériel de transport	QH	22 309	QI		QJ		QK	22 309
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	148 894	QM	9 839	QN	6 649	QO	152 084
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 473 131	QV	162 926	QW	105 367	QX	2 530 689
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	2 497 270	ØP	163 747	ØQ	106 281	ØR	2 554 736

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am, divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

N° 2055 CADOR-DORAC Informatique

Désignation de l'entreprise : **A I H**Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

N° 2056 CADOR-DORAC Informatique

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice I		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	3 322	6P	802	6R	265	6S	3 859
	Sur comptes clients	6T	2 826	6U	2 260	6V		6W	5 086
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	6 148	TY	3 063	TZ	265	UA	8 945
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	6 148	UB	3 063	UC	265	UD	8 945
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	3 063	UF	265			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **A I H**Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières			UT	9 919	UV	600	UW	9 319
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	6 759		6 759		
	Autres créances clients			UX	473 021		473 021		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI					
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 220		1 220		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	59 888		59 888		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 413		5 413		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP	350 703		350 703		
	Groupe et associés (2)			VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	940		940		
	Charges constatées d'avance			VS	44 136		44 136		
	TOTAUX			VT	951 998	VU	942 679	VV	9 319
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF				

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	7Z						
Autres emprunts obligataires (1)	VG	à 1 an maximum à l'origine					
	VH	à plus d' 1 an à l'origine	110 359	10 459	45 712	54 188	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A						
Fournisseurs et comptes rattachés	8B		136 663	136 663			
Personnel et comptes rattachés	8C		219 160	219 160			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D		222 418	222 418			
Etat et autres collectivités publiques	8E	Impôts sur les bénéfices					
		Taxe sur la valeur ajoutée	103 119	103 119			
		Obligations cautionnées					
		Autres impôts, taxes et assimilés	13 075	13 075			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
Groupe et associés (2)	VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K		1 741	1 741			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
Produits constatés d'avance	8L		206 339	206 339			
TOTAUX	VY		1 012 874	912 974	45 712	54 188	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	9 836				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

N° 2058-A CADOR-DORAC Informatique

Désignation de l'entreprise : A I H						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122009			
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *										
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *										
	Amendes et pénalités (nature :)										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				
	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		L7						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
		Déficit étranger des PME précédemment déduits (art. 209C)		SX		Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro		M8			
						TOTAL I		164 050			
II. DEDUCTIONS											
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
	Régime des sociétés mères et des filiales *										
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)										
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										
	Majoration d'amortissement *										
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		
	Pôle de compétitivité (art.44 undecies)		L6		Sociétés investissements immobiliers cotées (art.44 sexies A)		K3		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdécies)		2F	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Résultats déficitaires article 209C		ZM		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL		XJ			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)								XL			
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO			

10

**DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise A I H		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS
(art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A I H**Néant ☐ ***TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT** (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	284 672
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
AFFECTATIONS	TOTAL I	ØF	284 672
	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB	
	{ - Autres réserves	ZD	284 672
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH 284 672

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7)	YQ	92 229 86 581
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR	168 456 192 238
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance	YT	73 275 96 729
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 92 668)	XQ	95 955 89 651
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	30 800
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	25 628 21 704
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)	ST	345 198 380 775
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	540 056 619 659
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *	YW	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)	9Z	90 970 103 863
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	90 970 103 863
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	401 374 586 975
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	115 822 153 670
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2009) *	ØB	2 765 921
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK
			Plus-values à 19% (2) JM
REGIME DE GROUPE *	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN
			Plus-values à 19% (2) JP
	Imputations		Imputations JF
N° 2058-C	La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III du C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration	JG	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale
	- numéro de centre de gestion agréé *	XP	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 152)	YP	187 193
N° 2058-C	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	% %
	- Filiales et participations		
	Si absence de filiales et participations, cocher 0		
	Si présence de filiales et participations, cocher 1	ZR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADOR-DORAC Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A I H**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 LOGICIELS	914		914		
	2 AGENCE CSTRUCTIO	86 992		86 992		
	3 MATERIEL & OUTIL	16 697		11 726		4 971
	4 MATERIEL DE BURE	7 623		6 649		974
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)
⑦				⑩			
		⑧	⑨	19%	15% ou 16%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1	650	650	650			
	2						
	3	1 748	(3 223)	(3 223)			
	4	2 074	1 099	1 099			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(1 474)			
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(B)	(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

N° 2059-A CADOR-DORAC Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A I H

Néant ☒ *

A - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B - PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux titres de sociétés bénéficiaires des apports.

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

N° 2059-B CADOR-DORAC Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A I H**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3			
long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	A 15 % Ou A 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à N - 3						
long terme						
subies au						
cours des						
dix exercices						
antérieurs						
(montants						
restant à						
déduire à la						
clôture du						
dernier						
exercice)						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

N° 2059-C CADOR-DORAC Informatique

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2010

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : A I H					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (ligne 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du C GI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **A I H** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012009** et clos le : **31122009** Durée en nombre de mois **12**

I - Production de l'entreprise

		A	B
Ventes de marchandises	B2		OA 850
Production vendue - Biens	A5		OB 5 445
Production vendue - Services	A7		OC 2 128 083
Production stockée	B5		OD (11 235)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	B6		OE 1 534
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	B7		OF 2 144 250
Autres produits de gestion courante	B8		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OH 189 212
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI 18 948
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	O3		OK
Plus-value de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	O4		OL
TOTAL 1	I5		OM 4 477 088

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾

		A	B
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1		ON
Variation de stock (marchandises)	C2		OO
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3		OP 131 848
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	C4		OQ 343
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	C5		OR 403 440
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			OS
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C6		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8		OU
Autres charges de gestion courante	C7		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OW 90 803
Abandons de créances à caractère financier (en partie)			OX
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			OY
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	C8		OZ
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C9		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9
TOTAL 2	D1		OJ 626 434

III - Valeur ajoutée produite

		A	B
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	D2	OG 3 850 653

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2009

N° SIRET 32516595900058

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A I H

ADRESSE (voie) 4 RUE NICOLAS APPERT

CODE POSTAL 41700

VILLE

CONTRES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

N° 2059-F CADOR-DORAC Informatique

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2009

N° SIRET

32516595900058

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A I H

ADRESSE (voie) 4 RUE NICOLAS APPERT

CODE POSTAL 41700

VILLE

CONTRES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A.I.H.D.A.C.
ASSOCIATION POUR L'INTERET DES HANDICAPES
140, Avenue de Châteaudun
41000 Blois

RAPPORTS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE

DES MEMBRES DU 23 JUIN 2010

RAPPORT GENERAL

RAPPORT SPECIAL

ETATS FINANCIERS ANNEXES

Olivier de PONCINS

Expert comptable
Commissaire aux comptes

25, rue Franciade.
41000 - Blois.
tél. : 02.54.78.88.21
Fax : 02.54.78.22.19

A.I.H.D.A.C.

ASSOCIATION POUR L'INTERET DES HANDICAPES

140, avenue de Châteaudun.
41000 – Blois.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2009.

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2009 sur :

- Le contrôle des comptes de L'ASSOCIATION POUR L'INTERET DES HANDICAPES tels qu'ils sont annexés au présent rapport.
- La justification de mes appréciations.
- La vérification des informations données aux membres.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé dans le cadre de mon audit ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les éléments probants obtenus et les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie que je viens de vous lire.

III - VERIFICATIONS DES INFORMATIONS

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans le rapport moral ainsi que dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Blois, le 17 juin 2010.

O. de PONCINS

A.I.H.D.A.C.

ASSOCIATION POUR L'INTERET DES HANDICAPES

140, avenue de Châteaudun.
41000 – Blois.

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2009.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Je vous informe qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention signée le 14 novembre 2008, approuvée au cours de l'exercice précédent, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Cette convention consiste en la livraison de repas chaque matin par l'association APAHAV-ESAT des Courtis – La Parenthèse – 8 Rue Nicéphore NIEPCE 41100 VENDOME.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Blois le 17 juin 2010.

O. de PONCINS